

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

**CGT Santé Action Sociale ⇨ CFDT Santé Sociaux ⇨ CFTC Santé et Sociaux
⇨ FO Services Publics et de Santé ⇨ SNICS FSU ⇨ SUD Santé Sociaux
⇨ UNSA Santé Sociaux**

Plus que jamais engagés... Pour l'abrogation des Ordres professionnels

L'intersyndicale, CGT, FO, CFDT, CFTC, Snics/FSU, Sud, Unsa Santé, constate que la campagne qu'elle mène depuis plusieurs mois porte enfin ses fruits. Les salariés se sont reconnus, ils n'ont pas répondu aux sirènes des ordres. Ils sont dorénavant soudés face à l'attaque à laquelle ils sont confrontés.

Les véritables enjeux des ordres professionnels sont dorénavant mesurés, c'est pour cela qu'ils demandent l'abrogation de ces structures.

Une écrasante majorité de professionnels Infirmiers, Masseurs Kinésithérapeutes, pédicures-podologues et infirmiers continue de refuser de s'inscrire et/ou de se plier aux pressions. Ces pressions continuent de s'exercer soit directement par l'ordre, soit par des directions d'établissement qui s'en font le porte-parole. Parfois même certaines DDASS outrepassent leur mission en demandant aux jeunes diplômés venant s'inscrire au registre ADELI, de remplir leur dossier d'inscription à l'Ordre et même de leur verser les cotisations correspondantes. L'intersyndicale continue de dénoncer ces pratiques, proches du harcèlement, et ne cédera pas la bataille contre les Ordres.

L'intersyndicale se félicite du travail réalisé depuis plusieurs mois puisque des Députés UMP, jusque là silencieux, commencent à se questionner sur l'utilité de cette structure.

L'intersyndicale entend poursuivre sa campagne d'informations. Elle invite les professionnels à rencontrer les parlementaires dans le cadre de leurs permanences politiques.

Ce sont les seuls à pouvoir présenter une nouvelle loi abrogeant les ordres professionnels.

Il ne suffit pas de le dire, mais maintenant il est urgent d'agir...

L'intersyndicale va demander à rencontrer le Président de l'Assemblée Nationale, M. ACCOYER.

Les professionnels doivent continuer à boycotter les ordres malgré les tentatives d'intimidation. Leurs droits face à la Loi doivent être réaffirmés.

Ils exigent :

- des moyens pour remplir leurs missions,
- des effectifs supplémentaires pour améliorer leurs conditions de travail et les conditions de prise en charge des patients,
- une réelle revalorisation salariale qui reconnaisse leur qualification et leurs responsabilités
- la reconnaissance de la pénibilité.

Paris, le 15 février 2010

Contacts Presse :

CFDT : 06.12.22.76.60
CFTC : 06.62.71.25.40
FO : 06.70.48.34.94
SUD : 06.85.98.15.96
SNICS-FSU: 06.82.07.77.47
UFMICT-CGT : 06.87.70.49.31
UNSA Santé : 06.32.54.99.78